



DEPARTEMENT DU GARD  
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 15 décembre 2022, 18 heures

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Membres présents :** MACHECOURT Valérie, CAUMON Simone, AGRANIER Mary José, JUTTEAU Françoise, LEBEAU Irène, BAILLY-CAMPREDON Isabelle, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PALLIER Ghislain, VALGALIER Régis, WELLER Marc, JEAN Lionel, CONDOMINES Robert, CUENOT Jean-Louis, CLAVEL Christian, FOUGAIROLLE Michel, AARAB Lméké, ZUCCONI Jean-Pierre, CANARD Bruno, DERVON Nicolas.

**Membres absents excusés :** ANGELI Laurette, MACQUART Bernadette, DURAND Martine, GIBERGUES Lætitia, BURDIN Jean, RICO Cédric, POVREAU Joël, BORDARIER Bernard, VIGNE Alexandre, BOURDIN Patrick, CRUVEILLER Fabien, ROUDIL Joel, JAHANT Guy, REILHAN Patrick, LAFOUX Jean, MEERT Jacques.

**Membres absents :**

**Membres remplacés :** Mme AGRANIER Mary José remplace Mr BURDIN Jean, Mme LEBEAU Irène remplace Mme ANGELI Laurette, Mme BAILLY-CAMPREDON Isabelle remplace Mr BOURDIN Patrick, Mr DERVON Nicolas remplace Mr JAHANT Guy.

**Procuration :** Mr VIGNE Alexandre donne procuration à Mr VALGALIER Régis – Mr CRUVEILLER Fabien donne procuration à Mr JEAN Lionel – Mme GIBERGUES Lætitia donne procuration à Mr ZUCCONI Jean-Pierre.

**Membres ayant participé au vote : 23**

**Date de convocation :** 06 décembre 2022

**Date d'affichage :** 06 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT ET DEUX, le jeudi 06 décembre à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL – CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la mairie de Durfort et Saint Martin de Sossenac, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur COMPAN Pierre.

Secrétaire de séance : Mr VALGALIER Régis

**Objet :** Marchés de prestations pour le transport et le traitement des déchets dangereux non ménagers issus des déchèteries

Monsieur Lucas FAIDHERBE, vice-président, déléguée aux tris et traitements fait part à l'assemblée délibérante de la fin du marché actuel au 31 Décembre 2022 pour les prestations de transports et de traitement des déchets dangereux non ménagers issus des

déchèteries. Il précise le contenu de la consultation et notamment sa durée qui est de trois ans fermes renouvelables une fois trois ans.  
Il détaille son déroulement sous la forme d'une procédure formalisée avec publication au BOAMP et au JOUE.

Deux offres ont été reçues :

- SPUR environnement (groupe VEOLIA)
- TRIADIS (groupe SECHE Environnement)

Suivant les critères prévus au règlement de la consultation, pour les déchets dangereux, c'est l'offre de SPUR Environnement qui a été retenue par la Commission d'Appel d'Offres, car classée première.

Monsieur le Président propose donc de retenir l'offre choisie par la Commission d'Appel d'Offres.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des votants :

- Approuve la consultation en procédure formalisée qui a été lancée pour le transport et le traitement des déchets dangereux non ménagers issus des déchèteries
- Approuve le choix de la commission d'appel d'offres en faveur de SPUR Environnement
- Approuve les caractéristiques du marché à passer
- Autorise son Président à signer le marché et toutes pièces relatives à son exécution.

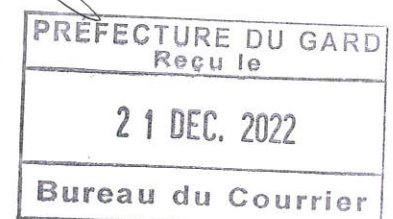
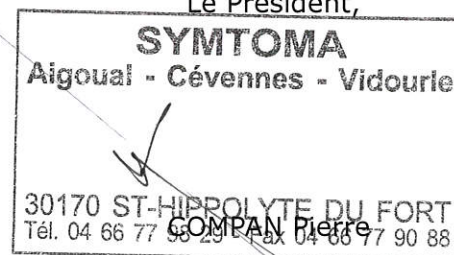
Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 16/12/2022

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 19 DEC. 2022 et de la publication le 19 DEC. 2022

Le Président,





DEPARTEMENT DU GARD  
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 15 décembre 2022, 18 heures

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Membres présents :** MACHECOURT Valérie, CAUMON Simone, AGRANIER Mary José, JUTTEAU Françoise, LEBEAU Irène, BAILLY-CAMPREDON Isabelle, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PALLIER Ghislain, VALGALIER Régis, WELLER Marc, JEAN Lionel, CONDOMINES Robert, CUENOT Jean-Louis, CLAVEL Christian, FOUGAIROLLE Michel, AARAB Lméké, ZUCCONI Jean-Pierre, CANARD Bruno, DERVON Nicolas.

**Membres absents excusés :** ANGELI Laurette, MACQUART Bernadette, DURAND Martine, GIBERGUES Lætitia, BURDIN Jean, RICO Cédric, POVREAU Joël, BORDARIER Bernard, VIGNE Alexandre, BOURDIN Patrick, CRUVEILLER Fabien, ROUDIL Joel, JAHANT Guy, REILHAN Patrick, LAFOUX Jean, MEERT Jacques.

**Membres absents : :**

**Membres remplacés :** Mme AGRANIER Mary José remplace Mr BURDIN Jean, Mme LEBEAU Irène remplace Mme ANGELI Laurette, Mme BAILLY-CAMPREDON Isabelle remplace Mr BOURDIN Patrick, Mr DERVON Nicolas remplace Mr JAHANT Guy.

**Procuration :** Mr VIGNE Alexandre donne procuration à Mr VALGALIER Régis – Mr CRUVEILLER Fabien donne procuration à Mr JEAN Lionel – Mme GIBERGUES Lætitia donne procuration à Mr ZUCCONI Jean-Pierre.

**Membres ayant participé au vote : 23**

**Date de convocation :** 06 décembre 2022

**Date d'affichage :** 06 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT ET DEUX, le jeudi 06 décembre à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL – CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la mairie de Durfort et Saint Martin de Sossenac, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur COMPAN Pierre.

Secrétaire de séance : Mr VALGALIER Régis

**Objet :** remboursement de l'armoire à Déchets Dangereux de la déchèterie de Saint André de Valborgne

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que lors de la crue du Gardon de novembre 2020, l'armoire à Déchets Dangereux de la déchèterie de St André de Valborgne a été emportée. Le site de la déchèterie est assuré par la communauté de communes. C'est donc elle qui a perçu le remboursement des dégâts occasionnés lors

de l'événement. Mais afin d'accélérer le remplacement de cet équipement particulier qui avait été acheté, à l'origine, par le syndicat mixte, il a été convenu, début 2021, avec la communauté de communes, que le SYMTOMA se chargerait de la commande et du paiement du matériel à remplacer et que ce dernier serait ensuite remboursé au SYMTOMA par l'EPCI, une fois le versement effectué par son assurance. L'opération est aujourd'hui terminée, et les montants intégralement perçus.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des votants :

- se prononce en faveur du remboursement de cette armoire à Déchets Dangereux par la communauté de communes Causses-Aigoual-Cévennes Terres Solidaires pour un montant de 11 778 euros (TTC) auquel il faudra déduire la part de remboursement en application du FCTVA ;
- autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 16/12/2022

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 19 DEC. 2022 et de la publication le 19 DEC. 2022

Le Président,  
**SYMTOMA**  
Aigoual - Cévennes - Vidourle  
30170 ST-HIPPOLYTE DU FORT  
Tél. 04 66 77 90 88 Fax 04 66 77 90 88  
COMPAN Pierre

PRÉFECTURE DU GARD  
Reçu le  
21 DEC. 2022  
Bureau du Courrier



DEPARTEMENT DU GARD  
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Séance du jeudi 15 décembre 2022, 18 heures**

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Membres présents :** MACHECOURT Valérie, CAUMON Simone, AGRANIER Mary José, JUTTEAU Françoise, LEBEAU Irène, BAILLY-CAMPREDON Isabelle, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PALLIER Ghislain, VALGALIER Régis, WELLER Marc, JEAN Lionel, CONDOMINES Robert, CUENOT Jean-Louis, CLAVEL Christian, FOUGAIROLLE Michel, AARAB Lméké, ZUCCONI Jean-Pierre, CANARD Bruno, DERVON Nicolas.

**Membres absents excusés :** ANGELI Laurette, MACQUART Bernadette, DURAND Martine, GIBERGUES Lætitia, BURDIN Jean, RICO Cédric, POVREAU Joël, BORDARIER Bernard, VIGNE Alexandre, BOURDIN Patrick, CRUVEILLER Fabien, ROUDIL Joel, JAHANT Guy, REILHAN Patrick, LAFOUX Jean, MEERT Jacques.

**Membres absents : :**

**Membres remplacés :** Mme AGRANIER Mary José remplace Mr BURDIN Jean, Mme LEBEAU Irène remplace Mme ANGELI Laurette, Mme BAILLY-CAMPREDON Isabelle remplace Mr BOURDIN Patrick, Mr DERVON Nicolas remplace Mr JAHANT Guy.

**Procuration :** Mr VIGNE Alexandre donne procuration à Mr VALGALIER Régis – Mr CRUVEILLER Fabien donne procuration à Mr JEAN Lionel – Mme GIBERGUES Lætitia donne procuration à Mr ZUCCONI Jean-Pierre.

**Membres ayant participé au vote : 23**

**Date de convocation :** 06 décembre 2022

**Date d'affichage :** 06 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT ET DEUX, le jeudi 06 décembre à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL – CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la mairie de Durfort et Saint Martin de Sossenac, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur COMPAN Pierre.

Secrétaire de séance : Mr VALGALIER Régis

**Objet :** Marchés de prestations pour le traitement des déchets inertes issus des déchèteries

Monsieur Lucas FAIDHERBE, vice-président, déléguée aux tris et traitements fait part à l'assemblée délibérante de la fin du marché actuel au 31 Décembre 2022 pour les prestations de traitement des déchets inertes issus des déchèteries. Il précise le contenu de

la consultation et notamment la décomposition en 4 lots géographiques, afin de limiter les transports qui sont effectués dans le cadre d'un autre marché, toujours en vigueur. Il précise également la durée qui est de trois ans fermes renouvelables une fois trois ans. Il détaille le déroulement de la consultation sous la forme d'une procédure formalisée avec publication au BOAMP et au JOUE.

Deux offres ont été reçues :

- Société SRC (gérant Christophe RUAS)
- Les Carrières de Montdardier (gérant Joël SERRA) pour les 4 lots

Suivant les critères prévus au règlement de la consultation, c'est l'offre des Carrières de Montdardier pour le lot 1 et l'offre de SRC pour le lot 2 et le lot 3, qui ont été retenues par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie réglementairement le 29 novembre dernier ; ces offres ayant été classées premières suivant les lots.

Le rapporteur indique que pour le lot 4, au vu de la distance importante entre les lieux de production et les lieux de traitement proposés par les deux sociétés répondantes, la commission d'appel d'offres a décidé de déclarer sans suite la consultation pour ce lot : les conséquences financières des offres étant jugées disproportionnées.

Monsieur le Président propose donc de retenir l'offre choisie par la Commission d'Appel d'Offres.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des votants :

- Approuve la consultation en procédure formalisée qui a été lancée pour le traitement des déchets inertes issus des déchèteries
- Approuve les choix de la Commission d'Appel d'Offre, et donc les offres de SRC pour les lots 2 et 3 et l'offre des Carrières de Montdardier pour le lot 1
- Confirme la déclaration sans suite pour le lot 4
- Approuve les caractéristiques des marchés à passer
- Autorise son Président à signer les marchés et toutes pièces relatives à leur exécution.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 16/12/2022

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 19 DEC. 2022 et de la publication le 19 DEC. 2022

